



PEPITE

PROGRAMME ÉCONOMIQUE POUR
L'INNOVATION ET LA TRANSFORMATION
DES ENTREPRISES

CÔTE D'IVOIRE 2030



Présentation détaillée de PEPITE

Questions/réponses

TABLE DES MATIÈRES

1	Comment postuler au programme PEPITE ?	p.2
2	Pourquoi un tel programme ?	p.5
3	Quels sont les objectifs du programme ?	p.6
4	Qu'est-ce qu'une « Pépité » dans le cadre du programme de la Côte d'Ivoire ?	p.7
5	Combien de « Pépites » seront sélectionnées ?	p.9
6	Comment les entreprises seront-elles sélectionnées ?	p.10
7	De quoi bénéficieront les entreprises sélectionnées dans le programme ?	p.12
8	Quelles sont les exigences associées au statut de « Pépité » ?	p.13
9	Quelles sont les confusions à éviter ?	p.13
	<u>Annexe</u> : Guide de rédaction de la lettre de motivation	p.14
	<u>Annexe</u> : Liste des agences de la Poste ivoirienne	p.18



1. Comment postuler au programme PEPITE?

Afin de postuler, les entreprises doivent répondre à un appel à candidatures, ouvert du 05 octobre 2022 au 28 février 2023. La procédure pour y répondre est détaillée ci-dessous :

Etape 1 : Se rendre sur le site internet de PEPITE (www.pepите2030.gouv.ci)

Etape 2 : Remplir le questionnaire de candidature en ligne, en cliquant sur « Postulez ».

A la fin du questionnaire, il vous est demandé de joindre plusieurs documents. Aucun document n'est bloquant pour valider et soumettre votre candidature. Toutefois, **les documents ci-après sont demandés pour l'examen de vos dossiers** :

- Une lettre de motivation** (10 pages maximum) adressée au Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Côte d'Ivoire.
 - Dans cette lettre, vous devez exposer vos motivations pour faire partie du programme. Il vous est également demandé d'y présenter : l'équipe dirigeante et la gouvernance de l'entreprise, son modèle économique (et notamment son offre de valeur) et son positionnement au sein d'une ou plusieurs chaînes de valeur, sa stratégie ainsi que ses perspectives et ambitions.
 - Nous vous prions de vous référer au guide de rédaction de la lettre téléchargeable à la fin du questionnaire de candidature, et également joint en annexe de ce document (page 15).
 - Notez que ce document vous sera à nouveau demandé lors du dépôt du dossier physique à la Poste, et qu'il devra alors obligatoirement être joint au dossier.
- Le Business plan (Plan d'affaires)** de votre entreprise. Votre business plan ne sera utilisé que dans le cadre du programme et ne sera lu que par l'équipe associée au programme.
 - La soumission en ligne permet de s'assurer que votre Business plan ne sera lu que par les personnes habilitées, au sein de l'équipe de gestion du programme. Il ne sera en aucun cas transmis à d'autres personnes.
 - En cas de sélection dans le programme, vous pourriez bénéficier d'un accompagnement pour assurer la protection de la propriété intellectuelle de votre entreprise.
- Etats financiers, comptes de résultat et bilans simplifiés** de votre entreprise pour les trois dernières années (2019, 2020, 2021) au minimum. Si vous disposez d'une comptabilité depuis moins de 3 ans ou que votre entreprise existe depuis moins de trois ans, ne soumettez que les années disponibles, votre candidature sera prise en compte.

Si vous êtes une start-up, soumettre tous documents permettant d'apprécier le potentiel de votre structure
- La déclaration fiscale d'existence (DFE)** de l'entreprise ;
- Le(s) CV du ou des gérant(s)** de l'entreprise (personne(s) qui gère(nt) au jour le jour l'entreprise).

Par ailleurs, vous êtes également encouragés à soumettre un ensemble de documents administratifs, même si votre candidature pourra être retenue si vous ne les soumettez pas. Prière de noter néanmoins que toutes les entreprises présélectionnées dans le programme, seront appelées à fournir tous ces documents. Ci-après la liste des documents administratifs concernés :

- La Déclaration de Souscription et de Versement ou la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement (DSV/DNSV) ;
- L'attestation de situation fiscale (datant de moins de 3 mois) ;
- L'attestation de régularité douanière (si usager du commerce extérieur- datant de moins de 3 mois) ;
- Le Relevé du personnel (à se procurer auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale – datant de moins de 3 mois).

Etape 3 : Déposer un dossier physique par la Poste

Après avoir rempli le formulaire de candidature en ligne, il vous faudra déposer un dossier physique à la Poste.

Les documents à déposer :

- **Une version imprimée du formulaire de candidature rempli en ligne** (ce formulaire, une fois rempli, vous sera envoyé par mail, à l'adresse fournie lors de votre candidature en ligne dans la rubrique 1. Point(s) de contact dans l'entreprise).
- **Une lettre de motivation** de 10 pages maximum, adressée au Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire dans laquelle vous devez exposer vos motivations pour faire partie du programme. Il vous est également demandé de présenter : l'équipe dirigeante et la gouvernance de l'entreprise, son modèle économique (et notamment son offre de valeur) et son positionnement au sein d'une ou de plusieurs chaînes de valeur, sa stratégie ainsi que ses perspectives et ambitions.
- Une copie de la **déclaration fiscale d'existence**, si applicable.
- **Les états financiers** d'au moins les trois dernières années de l'entreprise, si applicable

Autres documents à déposer :

- **Le Business plan** (plan d'affaires) de votre entreprise.
- **Les comptes de résultat et bilans simplifiés** de votre entreprise pour les trois dernières années (2019, 2020, 2021). Si vous disposez d'une comptabilité depuis moins de 3 ans ou que votre entreprise existe depuis moins de trois ans, ne soumettez que les années disponibles, votre candidature sera prise en compte.
- **Le(s) CV du ou des gérant(s)** de l'entreprise. (Personne(s) qui gère(nt) au jour le jour l'entreprise).



PEPITE

Au titre des documents recommandés à transmettre le cas échéant (si concerné) :

- **Une copie de la Déclaration de Souscription et de Versement** ou de **la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement** (DSV/DNSV)
- **L'attestation de situation fiscale** (datant de moins de 3 mois) ;
- **L'attestation de régularité douanière** (si usager du commerce extérieur, datant de moins de 3 mois) ;
- **Le Relevé du personnel** (à se procurer auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale – datant de moins de 3 mois).

Pour l'envoi de votre dossier physique, vous pouvez vous rendre dans n'importe quel bureau de Poste, sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire :

- La liste des bureaux de Poste est disponible en annexe de ce document.
- Vous devrez vous acquitter d'un versement de **3 000 FCFA** et il vous sera remis un reçu auquel sera attribué un numéro. A l'aide du numéro de ce reçu, vous pourrez suivre l'acheminement de votre dossier physique sur la Plateforme de la Poste dédiée, à l'adresse suivante : <https://laposte.ci.post/entreprises/pepите-2030>



2. Pourquoi un tel programme ?

PEPITE est l'aboutissement de travaux engagés depuis plusieurs années, en partenariat avec les principaux acteurs économiques du pays.

- ❑ Ce programme s'inscrit dans la continuité des plans nationaux de développement et de la **Vision 2030**, qui met l'accent sur plusieurs « grappes » sectorielles, prioritaires pour accélérer la transformation productive du pays. PEPITE vise à consolider les chaînes de valeur de **15 pôles sectoriels**, définis à partir des grappes de la Vision 2030, par un soutien à des startups, TPE, PME et ETI fortes et résilientes.

- ❑ Le programme est fondé sur des principes de transformation productive éprouvés dans de nombreux pays, afin de renforcer le rôle du secteur privé dans l'économie, attirer des investissements et améliorer la position des entreprises privées nationales dans les chaînes de valeur internationales par la « **remontée des filières** ».

- ❑ Une stratégie nationale de consolidation des chaînes de valeur et de remontée des filières, adaptée aux réalités socio-économiques de la Côte d'Ivoire, a ainsi été mise en place. PEPITE permet de répondre spécifiquement à plusieurs des contraintes majeures qui pèsent sur le secteur privé de la Côte d'Ivoire, et notamment son tissu de PME, TPE et startups, ainsi que ses ETI.
 - Les travaux réalisés dans le cadre de la Vision 2030 ont mis en exergue un certain nombre de contraintes et de manques qui affaiblissent la compétitivité des chaînes de valeur domestiques. A travers la sélection et le soutien apporté à des ETI, PME, TPE et startups clés, le programme contribuera à la **structuration d'écosystèmes cohérents et complets dans chacun des pôles stratégiques du programme**.
 - Si le secteur privé ivoirien compte déjà plus de grandes entreprises que beaucoup d'autres économies de la sous-région, le tissu de startups, TPE, PME et ETI n'est pas assez développé. En renforçant un certain nombre d'entreprises pour structurer des écosystèmes, ce programme assurera un effet d'entraînement plus large sur un grand nombre de PME et de plus petites structures (fournisseurs, prestataires, petites entreprises innovantes...).
 - En Côte d'Ivoire, les niveaux de l'investissement privé et de l'investissement étranger sont inférieurs aux moyennes des pays d'Afrique subsaharienne qui ont un niveau de développement similaire. La constitution d'écosystèmes cohérents et le soutien aux startups, TPE, PME et ETI permettront de créer des opportunités d'investissement.

3. Quels sont les objectifs du programme ?

Le programme vise à repérer et sélectionner des startups, TPE, PME et ETI ivoiriennes **au fort potentiel sous-exploité**, en raison de contraintes sur lesquelles l'Etat pourra agir de façon ciblée.

- L'objectif principal du programme est de **créer ou de renforcer les écosystèmes d'affaires des 15 pôles stratégiques**, en sélectionnant et en associant les startups, TPE, PME et ETI pertinentes. Celles-ci renforceront l'innovation et combleront conjointement les manques identifiés sur les chaînes de valeur domestiques.
 - Une fois sélectionnées, les entreprises bénéficieront d'un **accompagnement public rationalisé** pour accélérer leur croissance. Elles pourront ainsi répondre aux besoins du marché domestique puis conquérir des marchés internationaux et renforcer la position concurrentielle de la Côte d'Ivoire.
 - Il s'agit aussi pour ces entreprises de devenir des **leaders sur leurs segments d'activité**, d'accroître la valeur ajoutée produite en Côte d'Ivoire et d'améliorer leur positionnement dans les chaînes de valeur internationales à l'aide de stratégies de remontée des filières.

- En parallèle, le programme participera à la réalisation de **6 objectifs plus généraux de moyen-terme** :
 - Le **progrès économique**, à travers la rationalisation des processus de production et la consolidation des chaînes de valeur, ce qui accroîtra la productivité et la compétitivité.
 - Le **progrès social**, à travers un meilleur accès à l'emploi privé formel de qualité ainsi que la mise en valeur et la meilleure intégration au marché de l'emploi de la jeunesse et des femmes.
 - Le **progrès environnemental**, à travers l'exemplarité des entreprises sélectionnées dans la diffusion des standards pour la protection de l'environnement et de la biodiversité.
 - Le **rayonnement international** de la Côte d'Ivoire, par l'amélioration de l'image de marque du pays et l'accroissement des parts de marché à l'étranger. Cela permettra de renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs internationaux.
 - La **mobilisation de toutes les parties prenantes ivoiriennes** autour d'un effort commun, et d'un projet national inclusif pour l'émergence, source d'espoir pour tous.
 - **L'émergence pour tous**, grâce à l'effet d'entraînement général sur le secteur privé qui contribuera à l'essor de la classe moyenne sur l'ensemble du territoire.



PEPITE

4. Qu'est-ce qu'une « Pépité » dans le cadre du programme de la Côte d'Ivoire ?

L'ACTIVITÉ D'UNE PEPITE DOIT ÊTRE LIÉE À AU MOINS L'UN DES 15 PÔLES SECTORIELS DU PROGRAMME

Les « Pépites » sont des TPE, des PME, des ETI mais aussi des startups à fort potentiel, positionnées sur un ou plusieurs des 15 pôles stratégiques du programme, identifiés à partir des travaux de la Vision 2030.

Aperçu des 15 pôles sectoriels ciblés par PEPITE

Cacao / Café	Coton / Textile
Cajou / Palme / Caoutchouc	BTP / Logement
Agriculture vivrière et à haute valeur ajoutée	Transport / Logistique
Aquaculture / Elevage	Santé / Industrie pharmaceutique
Industries extractives	Economie numérique
Pétrole / Energie / Electricité	Industries culturelles et créatives
Chimie / Pétrochimie	Loisirs / Tourisme
Industries manufacturières légères	

Pôles agricoles et agro-industriels

- Cacao / Café** : toutes les activités de production ou de transformation du cacao ou du café, ainsi que des produits dérivés et résiduels.
- Cajou / Palme / Caoutchouc** : toute entreprise qui produit ou transforme l'anacarde, le fruit du palmier à huile et le caoutchouc naturel, ou les produits dérivés comme la pomme de cajou.
- Agriculture vivrière & agriculture à haute valeur ajoutée** (cola, fruits, horticulture) : toutes les activités de production ou de transformation de la noix de cola, des fruits, ainsi que l'horticulture.
- Aquaculture / Elevage** : la pêche, la pisciculture, l'aquaculture, l'élevage et les activités de soutien, ainsi que les activités de fabrication d'aliments et de transformation des produits de la pêche et de l'élevage sont comprises dans ce pôle.

Toutes les entreprises opérant dans les activités de support à ces secteurs agricoles (préparation des terres, exploitation & irrigation, traitements primaires des récoltes, préparation des récoltes) sont aussi éligibles au programme.



- ❑ **Industries extractives** : toutes les activités d'extraction (notamment minerais, pierres précieuses et semi-précieuses, mais aussi des pierres non-précieuses, du sable...) ainsi que les services de soutien (prospection, drainage, sondage, forage...) font partie de ce pôle. *Les activités relatives à l'extraction des hydrocarbures font partie du pôle « Pétrole / Energie / Electricité ».*
- ❑ **Pétrole / Energie / Electricité** : toutes les activités liées à l'extraction et à la distribution des hydrocarbures et les services de soutien associés. Sont comprises également toutes les activités liées à la production (y compris par les énergies renouvelables), le stockage et la distribution d'électricité. La production, le stockage et la distribution de biocarburants font aussi partie de ce pôle.
- ❑ **Chimie / Pétrochimie** : toutes les activités de fabrication de produits chimiques de base ou fonctionnels, ainsi que la fabrication de produits issus du raffinage du pétrole ou de la cokéfaction.
- ❑ **Industries manufacturières légères** : fabrication de produits électroniques et informatiques, équipements électriques, véhicules automobiles (et pièces automobiles), autres matériels de transport, tracteurs et machines agricoles, meubles et matelas, produits en caoutchouc et plastique, travail du cuir, travail du bois, fabrication de papier et carton....
- ❑ **Coton / Textile** : le pôle sectoriel comprend toutes les activités, de la production de coton à la fabrication d'étoffes, d'articles textile et d'habillement.
- ❑ **BTP / Logement** : toutes les activités de fabrication de matériaux utilisés dans la construction, et toutes les activités de construction (logement, ouvrages du génie civil...). Les services associés, tels que la préparation des sites de construction, l'architecture ou l'ingénierie sont compris dans ce pôle.

Pôles sectoriels à dominante tertiaire :

- ❑ **Transport / Logistique** : toutes les activités de transport (ferroviaire, routier, maritime, fluvial, côtier, aérien) ainsi que les activités d'entreposage et toutes les activités auxiliaires au transport (stockage...).
- ❑ **Santé / Industrie pharmaceutique** : la fabrication de produits pharmaceutiques, de médicaments traditionnels, des équipements et outils médicaux, les activités de la e-santé.
- ❑ **Economie numérique** : Le pôle contient notamment les activités de conception et de création de logiciels, les services de télécommunication, les services informatiques et ceux de conseil en programmation, les services liés à l'information, les nouveaux services digitaux (FinTech, e-learning, e-commerce...).

Les activités liées à la fabrication et à l'installation de matériel informatique, électronique, de télécommunication... font partie du pôle « industries manufacturières légères ».

- ❑ **Industries culturelles et créatives** : toutes les activités de création / développement / production / reproduction / promotion / diffusion / commercialisation des biens et services avec un contenu culturel, artistique ou patrimonial.
- ❑ **Loisirs / Tourisme** : les services sportifs et récréatifs, l'hébergement et la restauration ainsi que les services de conservation et de valorisation du patrimoine.

Les entreprises qui assurent le conditionnement et la commercialisation des biens produits dans les secteurs stratégiques du programme peuvent aussi postuler.

Le business model et le positionnement stratégique d'une « Pépité » permettent à celle-ci de s'intégrer de façon complémentaire avec d'autres acteurs dans une logique de création d'écosystèmes d'affaires cohérents et complets.

- ❑ D'autre part, le business model et le positionnement stratégique d'une « Pépité » montrent qu'avec le soutien de l'Etat, l'entreprise pourra combler un manque dans la chaîne de valeur de son secteur d'activité.
- ❑ Enfin, l'activité d'une « Pépité » doit générer des retombées significatives pour la population de Côte d'Ivoire : emplois et inclusion sociale, création domestique de valeur ajoutée et/ou amélioration de l'offre pour répondre aux besoins du marché local.

5. Combien de « Pépites » seront sélectionnées ?

D'ici 2030, plusieurs tours de sélection auront lieu. Ils permettront de sélectionner régulièrement des entreprises pour continuellement renforcer les chaînes de valeur. Une éventuelle non-sélection à l'issue du premier tour de sélection ne devra donc pas décourager les entreprises intéressées par le programme.

- ❑ Le premier tour de sélection, qui s'appuiera sur l'appel à candidatures, permettra d'identifier une première cohorte de **100-150 startups, petites et moyennes entreprises, établissements de taille intermédiaire**, réparties sur les 15 pôles sectoriels du programme. L'objectif est d'identifier entre **5 et 15 entreprises par pôle sectoriel**.
- ❑ Dans la perspective des prochains tours de sélection, les entreprises non-sélectionnées devront mieux aligner leurs stratégies avec les objectifs du programme afin d'améliorer leurs chances de sélection.
- ❑ Les entreprises non-sélectionnées, opérant dans les 15 pôles sectoriels du programme, bénéficieront plus globalement d'une amélioration générale de leurs écosystèmes d'affaires. D'autre part, les fournisseurs, sous-traitants et partenaires des « Pépites » bénéficieront de l'accélération de la croissance de leur partenaire.



PEPITE

6. Comment les entreprises seront-elles sélectionnées ?

Le gouvernement s'engage à garantir la **transparence** du processus de sélection :

□ Une première présélection sera effectuée sur la base des critères d'éligibilité.

Pour être éligible au programme, une entreprise devra satisfaire les critères suivants :

- Le siège social de l'entreprise est situé en Côte d'Ivoire ;
- Les décisions stratégiques de l'entreprise sont prises en Côte d'Ivoire ;
- Les nationaux (personnes physiques) détiennent une partie significative des parts sociales de l'entreprise ;
- L'entreprise produit une part significative de sa valeur ajoutée en Côte d'Ivoire ;
- L'entreprise réalise au moins 60% de son chiffre d'affaires sur l'un des 15 pôles sectoriels du programme.

Les entreprises qui ne satisferaient pas l'ensemble des critères mais la plupart (à une ou deux exceptions près) pourront tout de même postuler. En cas de positionnement stratégique particulièrement intéressant, ou indispensable à la création d'un écosystème cohérent dans un secteur donné, des exceptions pourront être faites. Celles-ci devront toutefois être justifiées et argumentées par le jury de sélection dans son rapport final.

□ Dans un second temps, cette présélection sera affinée à partir de critères d'évaluation.

- Ces critères d'évaluation incluent à la fois des éléments quantitatifs et qualitatifs afin d'atteindre les objectifs du programme, tout en respectant les grands principes du programme tels que l'équité territoriale, la justice sociale et l'inclusion sociale.
 - L'évaluation des entreprises et la sélection finale sont **intra-sectorielles**. C'est-à-dire que si vous postulez, votre entreprise sera évaluée par rapport aux autres entreprises candidates qui opèrent dans votre secteur d'activité, et non par rapport à l'ensemble des entreprises candidates.
- La sélection finale sera confiée à un **jury d'experts** dont la composition sera rendue publique. Ce jury comprendra des représentants du secteur privé. Il publiera sa méthodologie de sélection, ainsi qu'un rapport contenant ses grandes conclusions pour justifier les arbitrages effectués entre les entreprises présélectionnées.

6. Comment les entreprises seront-elles sélectionnées ?

Les grandes catégories de critères d'évaluation des entreprises candidates sont les suivantes :

- ❑ **L'impact socio-économique** de l'entreprise (créations d'emplois, création de valeur ajoutée) et ses perspectives de croissance (marché domestique et conquête de parts de marché à l'international) ;
- ❑ **Son modèle économique et son positionnement stratégique** dans les chaînes de valeur, ainsi que leur pertinence par rapport aux manques identifiés et leur potentiel effet d'entraînement sur d'autres entreprises ;
- ❑ **La capacité de l'entreprise à initier une stratégie de remontée des filières** pour améliorer la position concurrentielle de la Côte d'Ivoire dans les chaînes de valeur internationales ;
- ❑ **La gouvernance et l'organisation de l'entreprise** ainsi que sa compréhension de son environnement, qui permettront d'évaluer sa capacité à atteindre des objectifs ;
- ❑ **La capacité de l'entreprise à travailler en équipe** avec d'autres entreprises, à nouer des partenariats pertinents et complémentaires pour former des écosystèmes complets et cohérents ;
- ❑ **L'intégration des enjeux environnementaux, sociaux, et ceux de gouvernance** dans la stratégie de l'entreprise, en phase avec les grands enjeux liés à la transition écologique et sociale ;
- ❑ **L'équité territoriale** étant au cœur du projet, la sélection veillera à intégrer des entreprises à fort potentiel implantées dans l'ensemble des districts du pays.

Calendrier détaillé de la sélection des entreprises

- 1 Ouverture des enregistrements : 05 octobre 2022
- 2 Clôture de l'appel à candidatures (date limite de dépôt du dossier de candidature) : 28 février 2023
- 3 Travaux du jury de sélection : A partir de mars 2023
- 4 Publication du rapport de sélection, des résultats et lancement officiel du programme : 2^{ième} trimestre 2023

7. De quoi bénéficieront les entreprises sélectionnées dans le programme ?

Les startups, TPE, PME et ETI sélectionnées bénéficieront d'un **accompagnement général et de mesures ciblées**. Le soutien sera **agile** : l'accompagnement et les mesures spécifiques seront adaptés au secteur d'activité et à la maturité de chaque entreprise. *Ainsi une petite entreprise très endettée ne bénéficiera pas des mêmes mesures qu'une entreprise de taille moyenne qui cherche à gagner des parts de marché à l'étranger.*

Après un **diagnostic approfondi** de leurs besoins, les entreprises sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement personnalisé dans une variété de domaines (management, marketing, gouvernance...) ainsi que d'un accompagnement collectif (par équipe) afin de rationaliser le fonctionnement et l'organisation des équipes constituées.

- ❑ Cette rationalisation s'effectuera par la définition de cadres spécifiques favorisant l'intégration verticale et horizontale entre les équipes de « Pépites » et leurs fournisseurs, sous-traitants et partenaires, grâce à des mécanismes communs pour l'approvisionnement, la production ou encore la commercialisation.
- ❑ D'autre part, les entreprises du programme pourront bénéficier d'une série d'avantages dont des mesures financières, fiscales, réglementaires, pour l'assistance dans la formation, ainsi que d'une exposition nationale et internationale privilégiée. Les différents éléments proposés seront à terme gérés par une structure unique (un « guichet unique »). Ceux-ci intégreront :

Un statut spécifique

ouvrant le droit à des avantages fonciers, fiscaux et douaniers pour les importations de biens intermédiaires et les exportations de biens finaux.



Des mesures de rééquilibrage des bilans

Apurement de dettes fiscales et annulation de diverses pénalités ainsi que des lignes de crédit spécifiques (constitution d'un fonds de roulement, etc.)



Des outils financiers spécifiques

Comme des garanties, des investissements éventuels en capital amorçage, développement ou innovation pour soutenir la croissance



Une assistance spécifique pour les entreprises exportatrices

comprenant des lignes de crédit-export et des services d'intelligence économique et d'assistance réglementaire.



Une voie administrative dédiée (« fast-track ») pour accélérer différentes procédures.



Un soutien à la formation et un accès privilégié à la main d'œuvre qualifiée

Comme des garanties, des investissements éventuels en capital amorçage, développement ou innovation pour soutenir la croissance



Une campagne de communication

Avec un ensemble de mesures ciblées, menée à travers des canaux variés.





8. Quelles sont les exigences associées au statut de « Pépite » ?

Les « Pépites » se doivent d'être des entreprises exemplaires. Les avantages prévus par le programme sont nombreux, mais le statut de « Pépite » sera assorti d'exigences strictes, contenues dans un **contrat de performance** et une **charte éthique**, que l'entreprise sélectionnée s'engagera à respecter.

- ❑ Le contrat de performance et la charte éthique rassembleront l'ensemble des engagements des entreprises du programme, en échange du respect desquels elles bénéficient des mesures d'accompagnement.
- ❑ Un mécanisme gouvernemental de suivi rigoureux pour évaluer les entreprises et assurer le respect de leurs engagements sera mis en place.
- ❑ Une « Pépite » peut perdre son statut si elle ne remplit pas les objectifs qui lui seront donnés dans le contrat de performance ou si elle ne respecte pas la charte éthique.

9. Quelles sont les confusions à éviter ?

- ❑ **PEPITE n'a pas pour objectif de « nationaliser »** les startups, TPE, PME ou ETI accompagnées. Au contraire, le programme vise à accroître la compétitivité du secteur privé en renforçant les chaînes de valeur domestiques, afin de faire du secteur privé le moteur durable d'une croissance économique soutenue et inclusive.
 - Il s'agit seulement d'un accompagnement encadré, ciblé et agile, pour donner une impulsion décisive au secteur privé.
 - L'engagement de l'Etat à travers le programme sera limité dans le temps.
- ❑ **Le programme ne vise pas à renforcer la domination de grandes entreprises basées à Abidjan** sur le reste de l'économie. L'objectif est au contraire de sélectionner, des startups, TPE, PME et ETI opérant sur l'ensemble du territoire dans un souci d'équité territoriale.
- ❑ **PEPITE n'a pas pour objectif de favoriser des entreprises ivoiriennes au détriment d'entreprises étrangères.** Il s'agit d'assurer l'émergence d'entreprises locales compétitives qui pourront intéresser les partenaires étrangers de la Côte d'Ivoire, notamment pour établir des joint-ventures domestiques ou nouer des partenariats divers (fournisseur, sous-traitant...).
- ❑ **PEPITE est différents du Guichet Unique de Développement des Entreprises (GUDE-CI).** Pepite est un programme visant à identifier les entreprises à fort potentiel dans les secteurs stratégiques de l'économie, pour les aider à accélérer leur développement tandis que le GUDECI est le nouveau dispositif institutionnel mis en place pour accompagner toutes les entreprises



PEPITE

PROGRAMME ÉCONOMIQUE POUR
L'INNOVATION ET LA TRANSFORMATION
DES ENTREPRISES

CÔTE D'IVOIRE 2030

Primature Côte d'Ivoire



Annexes

ANNEXE 1 : GUIDE DE RÉDACTION DE LA LETTRE DE MOTIVATION

Notice : Ce guide de rédaction de la lettre de motivation adressée à Monsieur le Premier Ministre par les entrepreneurs dans le cadre de la candidature au Programme Economique Pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises (PEPITE) a un objectif double :

1. Guider les entrepreneurs dans la rédaction de ce document clé pour l'analyse des candidatures et s'assurer ainsi que les contenus de la lettre correspondront aux besoins des équipes techniques pour l'analyse des candidatures.
2. Faciliter l'examen des candidatures en promouvant un format standardisé des lettres de motivation de tous les candidats.

La lettre de motivation, adressée à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, ne doit pas dépasser une longueur de 10 pages dactylographiées au total.

- Cette lettre doit être **précise, claire et correctement structurée** afin d'en faciliter la lecture et la bonne compréhension par le jury de sélection.
- Les graphiques et tableaux sont encouragés, à condition qu'ils permettent de présenter efficacement des informations utiles à la présentation de l'entreprise et à l'appui de votre candidature.

Structure et contenus :

Nous recommandons fortement d'adopter la structure et d'insister sur les contenus présentés ci-dessous. Tous les points évoqués seront utiles à l'analyse par le jury.

1. Résumé synthétique (*longueur maximale : une page*)

Nous recommandons de résumer de façon concise les principales informations de l'entreprise (Nom/Sigle de l'entreprise, secteur d'activité parmi ceux des 15 pôles sectoriels ciblés par le programme, offre de valeur, chiffre d'affaires sur les 03 dernières années, nombre d'employés actuel, stratégie, etc.). Ce résumé synthétique a pour objectif de donner un aperçu général de votre entreprise.

NB : Présenter votre offre de valeur*, c'est décrire les produits/services que vous offrez en mettant en exergue en quoi ils sont de la valeur pour vos clients.

2. Présentation de l'équipe dirigeante, de la gouvernance de l'entreprise et des motivations (*longueur maximale : 2 pages*)

Dans un deuxième temps, nous vous invitons à présenter l'équipe dirigeante ainsi que la gouvernance de l'entreprise.

Concernant la gouvernance, nous recommandons de détailler d'expliquer le fonctionnement des instances (conseil d'administration...) et les principes / modalités qui guident la décision, la planification et la gestion au jour le jour de l'entreprise.

Dans cette partie, vous pouvez vous aider d'un organigramme pour appuyer votre propos.

Vous devez aussi exposer la motivation des dirigeants à devenir un acteur majeur de la Vision Côte d'Ivoire 2030 et à participer au Programme Economique Pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises (PEPITE).

3. Présentation détaillée des activités de l'entreprise (*longueur maximale : 4 pages*)

Dans cette troisième partie vous devez rentrer dans le détail de l'activité de votre entreprise.

Vous devez définir précisément les activités de votre entreprise et expliquer précisément à quel niveau des chaînes de valeur correspondantes votre entreprise s'insère.

Vous devez également présenter votre modèle économique (business model), c'est-à-dire expliquer de quelle façon votre entreprise fonctionne pour gagner de l'argent. Votre modèle économique devra être décrit très précisément afin que le jury comprenne bien l'ensemble des éléments qui sont attendus et en quoi est-ce que votre entreprise se démarque de ses concurrents :



PEPITE

- **La clientèle de votre entreprise** : il s'agit de définir quels sont les « segments clients » ciblés par votre offre de produits ou services. Ces clients peuvent être des consommateurs, des entreprises (définir la taille des entreprises, leurs activités, éventuellement la zone géographique), des collectivités territoriales...

**L'offre de valeur ou proposition de valeur permet de décrire de façon claire et concise comment votre entreprise répond à un besoin donné. Il s'agit notamment d'insister sur ce qui différencie votre offre de celle de vos concurrents, afin de vous démarquer.*

- **La proposition de valeur** (elle doit être cohérente avec la clientèle ciblée) : il s'agit de présenter votre ou vos produit(s)/service(s). Il faut toutefois aller plus loin qu'une simple description.
 - Vous devez expliquer en quoi votre offre de valeur est innovante et se distingue de celles de vos concurrents.
 - Vous devez aussi expliquer en quoi votre offre est adaptée à la clientèle ciblée.
- **Les sources de revenus** : si vous le pouvez, il faut expliquer comment vous déterminez vos prix (différences selon les segments de clientèle), si vos prix sont fixes ou fluctuants.
- **Les moyens clés de l'entreprise** : les moyens de l'entreprise peuvent être matériels (usines, locaux, véhicules), immatériels (site internet, brevets, compétences, ressources en ligne), humains (vos salariées permanents et contractuels) et financiers.
- **Les activités clés** : il s'agit de décrire les principales activités qui permettent à votre entreprise de fournir ses services ou produits. Par exemple des activités de recherche, d'analyse de l'information, conception, fabrication, de logistique, d'achat/revente, la gestion du site internet de l'entreprise....
- **Les partenaires clés de l'entreprise** désignent les partenaires qui réalisent des activités extérieures à l'entreprise, essentielles à votre modèle économique. Ils peuvent être des fournisseurs, des sous-traitants, des experts, des distributeurs, des prestataires...
- **La structure des coûts** : il s'agit de déterminer les coûts fixes (dépenses qui ne changent pas en fonction du volume de production de l'entreprise comme un loyer ou les salaires) et les coûts variables (comme des achats de matières premières ou de marchandises qui dépendent du volume de production) de votre entreprise.

Vous pouvez résumer tous ces éléments au sein d'un schéma clair et facile à lire.

D'autre part, à la fin de cette partie nous vous invitons à exposer les raisons pour lesquelles votre entreprise pourrait contribuer à consolider la ou les chaînes de valeur domestiques de votre ou vos secteur(s) d'activité, parmi ceux des 15 pôles sectoriels du Programme Economique Pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises.



PEPITE

4. La stratégie actuelle et les ambitions futures de votre entreprise (longueur maximale : 3 pages)

Dans cette partie, nous recommandons d'expliquer l'ensemble des choix stratégiques de l'entreprise pour gagner des parts de marché :

- Les choix concernant le produit (spécialisation, qualité, technologie), la politique de prix, celles de distribution et de communication. Vous devez particulièrement insister sur les choix qui vous différencient de vos concurrents.
- Nous vous invitons à expliquer les dépenses et investissements associés à la mise en œuvre de votre stratégie. Vous voudriez notamment préciser si vous investissez dans la recherche et développement et si oui, les montants d'investissements réalisés à ce jour et ceux prévus jusqu'en 2025.
 - Vous êtes aussi invités à détailler les futures orientations stratégiques de l'entreprise :
 - Avez-vous fixé des objectifs à plus long-terme pour votre entreprise ?
 - Avez-vous défini des grandes orientations comme la conquête de nouveaux marchés (domestiques, régionaux, internationaux...) une diversification, une montée en gamme, l'ouverture de nouveaux centres de production, etc.
 - Toutes ces orientations et objectifs doivent être cohérents avec votre stratégie et les évolutions de votre marché et il vous faut expliquer comment vous comptez les atteindre d'un point de vue financier
- Les contraintes et points de blocage qui pourraient nuire à la mise en œuvre de ces orientations stratégiques de long-terme peuvent-être décrites.
- Enfin nous vous invitons à donner des estimations de créations d'emplois, d'investissements, de croissance (volume de production, chiffre d'affaires, valeur ajoutée...), en 2022, 2023, 2024 et 2025. Vous pouvez vous servir de tableaux pour ces estimations, qu'il vous faut essayer de justifier rapidement.

Si vous avez réalisé une ou des étude(s) de marché, vous pouvez présenter les principales conclusions de celle-ci pour appuyer vos choix stratégiques.

ANNEXE 2 : LISTE DES AGENCES POSTALES DE CÔTE D'IVOIRE

	Agences postales	Situation géographique	Direction Régionale
1	ABIDJAN 01	Plateau en face de la police judiciaire	DR ABIDJAN INTRA MUROS
2	ABIDJAN 02	Williamsville marché	DR ABIDJAN INTRA MUROS
3	ABIDJAN 03	Adjamé marché	DR ABIDJAN INTRA MUROS
4	ABIDJAN 04	Plateau en face de la police judiciaire	DR ABIDJAN INTRA MUROS
5	ABIDJAN 05	Treichville marché	DR ABIDJAN INTRA MUROS
6	ABIDJAN 06	Cocody vallon	DR ABIDJAN INTRA MUROS
7	ABIDJAN 07	Port Bouët aéroport	DR ABIDJAN INTRA MUROS
8	ABIDJAN 08	Cocody RTI	DR ABIDJAN INTRA MUROS
9	ABIDJAN 09	Adjamé 220 logements	DR ABIDJAN INTRA MUROS
10	ABIDJAN 10	Koumassi marché	DR ABIDJAN INTRA MUROS
11	ABIDJAN 11	Marcory vers la Mairie	DR ABIDJAN INTRA MUROS
12	ABIDJAN 12	Port bouet marché	DR ABIDJAN INTRA MUROS
13	ABIDJAN 13	Abobo Marché	DR ABIDJAN INTRA MUROS
14	ABIDJAN 14	Abobo cite universitaire	DR ABIDJAN INTRA MUROS
15	ABIDJAN 15	Vridi en face SGBCI	DR ABIDJAN INTRA MUROS
16	ABIDJAN 16	Plateau en face de la police judiciaire	DR ABIDJAN INTRA MUROS
17	ABIDJAN 17	Plateau postel 2001	DR ABIDJAN INTRA MUROS
18	ABIDJAN 18	Treichville km4, en face de Bernabe	DR ABIDJAN INTRA MUROS
19	ABIDJAN 19	Attecoube marché	DR ABIDJAN INTRA MUROS
20	ABIDJAN 20	Plateau postel 2001	DR ABIDJAN INTRA MUROS
21	ABIDJAN 21	Yopougon siporex	DR ABIDJAN INTRA MUROS
22	ABIDJAN 22	Riviera golf	DR ABIDJAN INTRA MUROS
23	ABIDJAN 23	Yopougon BAE	DR ABIDJAN INTRA MUROS
24	ABIDJAN 24	Plateau BAD	DR ABIDJAN INTRA MUROS
25	ABIDJAN 25	Riviera golf	DR ABIDJAN INTRA MUROS
26	ABIDJAN 26	Marcory prima center	DR ABIDJAN INTRA MUROS
27	ABIDJAN 27	2 plateaux	DR ABIDJAN INTRA MUROS
28	ABIDJAN 28	2 plateaux ENA	DR ABIDJAN INTRA MUROS
29	ABIDJAN 29	Treichville	DR ABIDJAN INTRA MUROS
30	ABIDJAN 30	Treichville solibra	DR ABIDJAN INTRA MUROS
31	ABIDJAN 31	Yopougon Texaco	DR ABIDJAN INTRA MUROS
32	ABIDJAN 32	Yopougon cite verte	DR ABIDJAN INTRA MUROS
33	CIDEX 03	Riviera golf	DR ABIDJAN INTRA MUROS
34	CIDEX 05	Vridi cite en face cité universitaire	DR ABIDJAN INTRA MUROS
35	ABOISSO	ABOISSO	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
36	ADIAKE	ADIAKE	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
37	AGBOVILLE	AGBOVILLE	DR ABIDJAN EXTRA MUROS



PEPITE

	Agences postales	Situation géographique	Direction Régionale
38	ALEPE	ALEPE	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
39	ANYAMA	ANYAMA	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
40	AYAME	AYAME	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
41	AZAGUIE	AZAGUIE	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
42	BINGERVILLE	BINGERVILLE	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
43	BONOUA	BONOUA	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
44	DABOU	DABOU	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
45	DIVO	DIVO	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
46	EHANIA	EHANIA	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
47	GRAND BASSAM	GRAND BASSAM	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
48	GRAND LAHOU	GRAND LAHOU	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
49	GUITRY	GUITRY	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
50	HERMANKONO	HERMANKONO	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
51	JACQUEVILLE	JACQUEVILLE	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
52	MEMNI	MEMNI	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
53	NDOUCI	NDOUCI	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
54	ONO	ONO	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
55	SIKENS	SIKENS	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
56	SONGON-AGAN	SONGON-AGAN	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
57	TIASSALE	TIASSALE	DR ABIDJAN EXTRA MUROS
58	BOUAKE 01	Quartier Commerce	DR BOUAKE
59	BOUAKE 03	En face de la Prefecture	DR BOUAKE
60	BOUAKE 04	Face à la maternité de Ahouignansou	DR BOUAKE
61	BEOUMI	BEOUMI	DR BOUAKE
62	BOTRO	BOTRO	DR BOUAKE
63	BROBO	BROBO	DR BOUAKE
64	DIDIEVI	DIDIEVI	DR BOUAKE
65	KATIOLA	KATIOLA	DR BOUAKE
66	KOUASSI KOUASSIKRO	KOUASSI KOUASSIKRO	DR BOUAKE
67	M'BAHIAKRO	M'BAHIAKRO	DR BOUAKE
68	OUELLE	OUELLE	DR BOUAKE
69	PRIKRO	PRIKRO	DR BOUAKE
70	SAKASSOU	SAKASSOU	DR BOUAKE
71	DABAKALA	DABAKALA	DR BOUAKE
72	FOUMBOLO	FOUMBOLO	DR BOUAKE
73	MANKONO	MANKONO	DR BOUAKE
74	NIAKARA	NIAKARA	DR BOUAKE
75	DALOA	DALOA	DR DALOA
76	DIGNAGO	DIGNAGO	DR DALOA
77	GAGNOA	GAGNOA	DR DALOA



PEPITE

	Agences postales	Situation géographique	Direction Régionale
78	GUEYO	GUEYO	DR DALOA
79	GUIBERUOA	GUIBERUOA	DR DALOA
80	ISSIA	ISSIA	DR DALOA
81	KANI	KANI	DR DALOA
82	LAKOTA	LAKOTA	DR DALOA
83	BONON	BONON	DR DALOA
84	NIAMBEZARIA	NIAMBEZARIA	DR DALOA
85	OURAGAHIO	OURAGAHIO	DR DALOA
86	SEQUELA	SEQUELA	DR DALOA
87	VAVOUA	VAVOUA	DR DALOA
88	ZIKISSO	ZIKISSO	DR DALOA
89	ZOUKOUGBEU	ZOUKOUGBEU	DR DALOA
90	SAIOUA	SAIOUA	DR DALOA
91	KORHOGO	KORHOGO	DR KORHOGO
92	FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU	DR KORHOGO
93	M'BENGUE	M'BENGUE	DR KORHOGO
94	OUANGOLODOUGOU	OUANGOLODOUGOU	DR KORHOGO
95	KOLIA	KOLIA	DR KORHOGO
96	BOUNDIALI	BOUNDIALI	DR KORHOGO
97	NAPIE	NAPIE	DR KORHOGO
98	TENGRELA	TENGRELA	DR KORHOGO
99	KOUTO	KOUTO	DR KORHOGO
100	SINEMATIALI	SINEMATIALI	DR KORHOGO
101	TAFIRE	TAFIRE	DR KORHOGO
102	NIOFOIN	NIOFOIN	DR KORHOGO
103	DIKODOUGOU	DIKODOUGOU	DR KORHOGO
104	SIRASSO	SIRASSO	DR KORHOGO
105	ABENGOUROU	ABENGOUROU	DR ABENGOUROU
106	ADZOPE	ADZOPE	DR ABENGOUROU
107	AGNIBILEKRO	AGNIBILEKRO	DR ABENGOUROU
108	AGOU	AGOU	DR ABENGOUROU
109	AKOUPÉ	AKOUPÉ	DR ABENGOUROU
110	ANOUMABA	ANOUMABA	DR ABENGOUROU
111	ARRAH	ARRAH	DR ABENGOUROU
112	BASSADZIN	BASSADZIN	DR ABENGOUROU
113	BONDOUKOU	BONDOUKOU	DR ABENGOUROU
114	BONGOUANOU	BONGOUANOU	DR ABENGOUROU
115	BOUDEPE	BOUDEPE	DR ABENGOUROU
116	BOUNA	BOUNA	DR ABENGOUROU
117	DAOUKRO	DAOUKRO	DR ABENGOUROU



PEPITE

	Agences postales	Situation géographique	Direction Régionale
118	KOTOBI	KOTOBI	DR ABENGOUROU
119	KOUASSI DATEKRO	KOUASSI DATEKRO	DR ABENGOUROU
120	KOUN-FAO	KOUN-FAO	DR ABENGOUROU
121	M'BATTO	M'BATTO	DR ABENGOUROU
122	PARHADI	PARHADI	DR ABENGOUROU
123	TANDA	TANDA	DR ABENGOUROU
124	TANGUELAN	TANGUELAN	DR ABENGOUROU
125	TANKESSE	TANKESSE	DR ABENGOUROU
126	TEHINI	TEHINI	DR ABENGOUROU
127	YAKASSE	YAKASSE	DR ABENGOUROU
128	YAMOOUSSOUKRO	YAMOOUSSOUKRO	DR YAMOOUSSOUKRO
129	DIMBOKRO	DIMBOKRO	DR YAMOOUSSOUKRO
130	BOUAFLE	BOUAFLE	DR YAMOOUSSOUKRO
131	TOUMODI	TOUMODI	DR YAMOOUSSOUKRO
132	OUME	OUME	DR YAMOOUSSOUKRO
133	SINFRA	SINFRA	DR YAMOOUSSOUKRO
134	ZUENOULA	ZUENOULA	DR YAMOOUSSOUKRO
135	TIEBISSOU	TIEBISSOU	DR YAMOOUSSOUKRO
136	BOCANDA	BOCANDA	DR YAMOOUSSOUKRO
137	BAYOTA	BAYOTA	DR YAMOOUSSOUKRO
138	DIEGONEFLA	DIEGONEFLA	DR YAMOOUSSOUKRO
139	GOHITAFLA	GOHITAFLA	DR YAMOOUSSOUKRO
140	DJEKANOU	DJEKANOU	DR YAMOOUSSOUKRO
141	SAN PEDRO 01	A côté du Peit marché	DR SAN-PEDRO
142	SAN PEDRO 02	A côté du Commissariat de Bardo	DR SAN-PEDRO
143	SOUBRE	SOUBRE	DR SAN-PEDRO
144	SASSANDRA	SASSANDRA	DR SAN-PEDRO
145	MEAGUI	MEAGUI	DR SAN-PEDRO
146	GRABO	GRABO	DR SAN-PEDRO
147	FRESCO	FRESCO	DR SAN-PEDRO
148	MAYO	MAYO	DR SAN-PEDRO
149	BUYO	BUYO	DR SAN-PEDRO
150	GRAND BEREBY	GRAND BEREBY	DR SAN-PEDRO
151	TABOU	TABOU	DR SAN-PEDRO
152	IBOKE	IBOKE	DR SAN-PEDRO
153	OTTAWA	OTTAWA	DR SAN-PEDRO
154	SOGB	SOGB	DR SAN-PEDRO
155	MAN	MAN	DR MAN
156	FACOBLY	FACOBLY	DR MAN
157	DANANE	DANANE	DR MAN



PEPITE

	Agences postales	Situation géographique	Direction Régionale
158	BIANKOUMA	BIANKOUMA	DR MAN
159	BANGOLO	BANGOLO	DR MAN
160	DUEKOUE	DUEKOUE	DR MAN
161	TAI	TAI	DR MAN
162	TOULEPLEU	TOULEPLEU	DR MAN
163	TOUBA	TOUBA	DR MAN
164	ODIENNE	ODIENNE	DR MAN
165	SAMATIGUILA	SAMATIGUILA	DR MAN
166	SEYDOUGOU	SEYDOUGOU	DR MAN
167	GBELEBAN	GBELEBAN	DR MAN
168	LOGOUALE	LOGOUALE	DR MAN
169	ZOUAN-HOUNIEN	ZOUAN-HOUNIEN	DR MAN
170	GUIGLO	GUIGLO	DR MAN
171	BOROTOU	BOROTOU	DR MAN
172	BAKO	BAKO	DR MAN